

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 juin 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt (17-06-2020) à compter de seize heures (16 h) sur Zoom, étaient présents, les maires suivants, chacun s'étant identifié individuellement :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de Héraultville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le 20 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 (décret 222-2020). Le 29 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 décret (388-2020). Le 7 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020 décret (418-2020). Le 15 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020 décret (460-2020). Le 22 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020 décret (478-2020). Le 29 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020 décret (483-2020). Le 6 mai 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020 décret (501-2020). Le 13 mai 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 20 mai 2020 décret (509-2020). Le 20 mai 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 27 mai 2020 décret (531-2020). Le 27 mai 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 3 juin 2020 décret (544-2020). Le 3 juin 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020 décret (572-2020). Le 10 juin 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 17 juin 2020 décret (593-2020). Le 17 juin 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période supplémentaire de 7 jours, soit jusqu'au 23 juin 2020 décret (630-2020).

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Re 20-06-123

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 16h.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 16h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-06-124

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Présentation des rapports financiers 2019, présence de Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, CA :
 - Dépôt du rapport financier 2019 de la MRC de Mékinac;
 - Dépôt du rapport financier 2019 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Correspondance;
- Réouverture du bureau administratif de la MRC au public;

- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Projet « Ensemble pour Mékinac » en collaboration avec Desjardins et la Ruche;
- Autorisation de signer l'Entente sectorielle en développement social;
- Appartenance Mauricie – Achat de calendriers historiques;
- Demande d'aide financière de la Société d'infrastructures de Mékinac;
- Nomination des auditeurs pour l'année 2020;
- Offre de services de Doucet et Turcotte;
- Participation financière au balisage 2020 de la rivière St-Maurice;
- Achat d'un équipement régional;
- Autorisation de demande d'aide financière pour l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
- Avis de conformité :
 - Règlement numéro 2016-03-03 modifiant le règlement de zonage de Trois-Rives;
 - Règlement numéro 2016-03-04 modifiant le règlement de zonage de Trois-Rives;
 - Règlement numéro 371-2020 modifiant le règlement de zonage de Sainte-Thècle
- Programme d'aide aux villégiateurs : Autorisation d'un nouveau projet;
- Projet de rampe de mise à l'eau dans les TNO – Octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres MEK-P0166;
- Varia :
 - Travaux d'entretien – cours d'eau Francoeur et sa branche 1 – municipalité de Sainte-Thècle;
 - Travaux d'entretien – cours d'eau Piché – municipalité de Sainte-Thècle;
 - Recommandation du Comité technique du Fonds Région Ruralité – Volet 2;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 mai 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 20-06-125

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

| | |
|--|-------------------|
| <u>Rémunération des employés (es) (6 semaines)</u> | <u>139 159.64</u> |
| <u>Déplacement des employés (es)</u> | <u>1 372.48</u> |
| <u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u> | <u>360.00</u> |
| <u>Rémunération des maires (mai)</u> | <u>9 131.64</u> |

Fournisseurs de biens et services

| | |
|--|-------------------|
| Telus | 165.20 |
| Xittel (téléphone) | 664.28 |
| Xittel (internet) | 609.37 |
| Servitech | 1 399.78 |
| Distribution Vithemon | 56.25 |
| La Capitale | 10 445.16 |
| Purolator | 31.32 |
| RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p) | 173 632.18 |
| Androïde | 1 115.16 |
| Fournitures de bureau Denis | 369.86 |
| Entreprises de distribution Denis Samson | 260.00 |
| Location St-Tite | 75.88 |
| CDC Mékinac | 55.00 |
| Ôze publicité | 28.74 |
| FQM | 192.58 |
| Gemex | 885.08 |
| Service Cité Propre | 983.04 |
| Hockey Lemay / SPI | 82.74 |
| Fabrik 66 | 4 112.94 |
| ESRI Canada | 14 245.42 |
| Total fournisseurs : | <u>209 409.98</u> |

Fonds de développement du territoire

| | |
|---------------------------|----------|
| Rose Pétale | 1 110.00 |
| Clos Ste-Thècle | 1 500.00 |
| Casse-croûte Le Tournesol | 355.00 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Marché Pronovost | 240.00 |
| Grano-Vrac | 615.00 |
| DH Électronique | 421.62 |
| Marcel Guimond & fils | 1 000.00 |
| Entreprises AM | 1 500.00 |
| Teintures et calfeutrants St-Tite | 1 162.50 |
| Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet | 20 000.00 |
| Le Nouvelliste | 2 742.15 |
| Gestion Christine Béland | 832.05 |
| Coop solidarité de Mékinac | 215.65 |

Total FDT : 31 693.97

Développement économique

| | |
|---------------|--------|
| Ôze publicité | 204.66 |
| Icimédias | 569.13 |

Total Développement économique : 773.79

FLI/FLS

| | |
|---|-----------|
| Acceo solutions FLI | 35.30 |
| Acceo solutions FLS | 35.30 |
| Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLI | 50 000.00 |
| Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLI Relève | 50 000.00 |
| Me Sarah Krystel Gauthier-Doucet FLS | 50 000.00 |

Total FLI/FLS : 150 070.60

Communauté entrepreneuriale

| | |
|-----------------|--------|
| Belle à croquer | 100.00 |
|-----------------|--------|

Total Entrepreneuriat : 100.00

Promotion Touristique

| | |
|-------|-------|
| Télus | 98.22 |
|-------|-------|

Total Tourisme : 98.22

Baux de villégiature

| | |
|-------------------|--------|
| Le Groupe Harnois | 271.29 |
|-------------------|--------|

Total Baux de villégiature : 271.29

Cour municipale

| | |
|------------------------------------|----------|
| SAAQ | 149.24 |
| Remboursement d'amendes | |
| Municipalité de Grandes-Piles | 1 735.00 |
| Municipalité d'Hérouxville | 3 489.00 |
| Municipalité de Lac-aux-Sables | 1 265.00 |
| Municipalité de St-Adelphe | 255.00 |
| Municipalité de Ste-Thècle | 1 002.00 |
| Municipalité de St-Roch-de-Mékinac | 40.00 |
| Municipalité de St-Séverin | 566.00 |
| Municipalité de St-Tite | 6 631.00 |
| Municipalité de Trois-Rives | 355.00 |
| TNO | 601.00 |

Total Cour municipale : 16 088.24

Grand total : 558 529.85

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

| | |
|--------------------------------|----------|
| Remboursement de taxes | 241.55 |
| Ministère des Finances (MELCC) | 4 568.85 |

Total : 4 810.40

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 juin 2020.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 20-06-126

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 17 juin 2020 totalisant 558 529.85\$ pour la MRC, et 4 810.40 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Présentation des rapports financiers 2019, présence de Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, CA

Dépôt du rapport financier 2019 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un rapport financier consolidé avec l'organisme qu'elle contrôle, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Desaulniers, c.a., a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 20-06-127

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2019 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

Dépôt du rapport financier 2019 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

Madame Joëlle Désaulniers, c.a., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 20-06-128

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter le rapport financier 2019 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre des affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, nous informe sur la mise en place d'un nouveau Fonds régions et ruralité, partenariat 2020-2024 et qu'il est possible de mettre en œuvre le volet Projets « Signature innovation» des MRC et que la MRC bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 204 658 \$ pour 5 ans;
- La ministre des affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, nous informe sur la mise en place d'un nouveau Fonds régions et ruralité, partenariat 2020-2024 et

qu'il est possible de mettre en œuvre l'axe Soutien à la vitalisation du volet 4 du FFR et que la MRC bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 959 914 \$ pour 5 ans;

- Le directeur des programmes fiscaux, Marc-André Leblanc nous informe de la prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration à la sécurité publique nous transmet un chèque de 3 230 \$ pour les activités de formation autres que Pompier I et Pompier II;
- Correspondance de monsieur Lucien Mongrain, vice-président de la Campagne corporative 2020 de la Fondation québécoise du cancer;

Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT la correspondance de Monsieur Lucien Mongrain, vice-président de la campagne de financement pour la Fondation québécoise du cancer et la demande de participation pour 2020;

Re 20-06-129

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de verser la somme de 250 \$ à la Société québécoise du Cancer.

- Adopté à l'unanimité -

Dépôt de la correspondance

Re 20-06-130

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Réouverture du bureau administratif de la MRC au public

CONSIDÉRANT les mesures de déconfinement annoncées par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place plusieurs mesures de prévention afin de protéger la sécurité de ses employés et de sa clientèle;

Re 20-06-131

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'ouvrir le bureau au public dès le 2 juillet et d'autoriser le retour progressif au bureau des employés, actuellement en télétravail.

- Adopté à l'unanimité -

Comité d'investissement commun (CIC)

Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 15 juin 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-06-132

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Resto Bar Le Brinadon inc.

2 084\$ FDT Entreprises privées, volet soutien aux entreprises;

Financements FLI Covid-19

Quatre demandes de financements ont été reçues en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 et ont été accordées :

9222-4815 Québec inc. : 50 000 \$, FLI COVID-19;

Doris Marchand : 40 000 \$, FLI COVID-19;

Construction Richard Champagne inc.. : 50 000 \$, FLI COVID-19;

Gestion Réjean Gagnon inc. : 15 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Projet « Ensemble pour Mékinac » en collaboration avec Desjardins et la Ruche

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins met en place un programme de soutien au dynamisme des collectivités québécoises;

CONSIDÉRANT qu'avec ce programme, Desjardins contribuera aux campagnes de financement participatif qui permettent au grand public de soutenir les commerces locaux par l'achat de cartes-cadeaux et d'appuyer les organismes du milieu à l'aide d'un don;

CONSIDÉRANT que la campagne de mobilisation sera déployée sur la plateforme de financement participatif de La Ruche;

CONSIDÉRANT que la bonification versée par Desjardins aux organismes correspond au montant de l'ensemble des contributions, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative associe solidarité, stimulation de l'économie locale et participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la campagne « Ensemble pour Mékinac » élaborée par l'équipe du développement économique de la MRC;

Re 20-06-133

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac participe à la campagne de mobilisation citoyenne « Ensemble pour Mékinac » pour soutenir les entreprises, les citoyens et les organismes de Mékinac et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tous les documents afférents;

Que la MRC de Mékinac injecte une somme de 10 025 \$ à la campagne afin de stimuler la solidarité du milieu, de favoriser la relance des activités économiques. Cette somme sera prise à même son programme d'urgence COVID-19;

Que la MRC de Mékinac désigne la Maison de la Famille de Mékinac et Partenaire Action Jeunesse de Mékinac comme organismes de première ligne à bénéficier de l'aide financière provenant du programme Du cœur à l'achat encouragé par Desjardins.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer l'Entente sectorielle en développement social

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir la concertation régionale et la mise en œuvre des priorités régionales établies par la Table des élus de la Mauricie, tel que d'assurer l'occupation du territoire par le développement communautaire et de réduire les inégalités sociales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente sectorielle en développement social avec les intervenants de la Mauricie pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un comité directeur afin, entre autres, de veiller aux orientations établies par l'entente;

Re 20-06-134

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet, à signer l'entente sectorielle de développement social 2020-2024;
- de désigner monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, représentant élu de la MRC de Mékinac au comité directeur du Consortium en développement social et madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite comme substitut;
- d'accepter de verser la contribution financière de 10 000\$ par année provenant du Fonds Région Ruralité - volet 2 pendant quatre (4) ans.

- Adopté à l'unanimité -

Appartenance Mauricie – Achat de calendriers historiques

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie, afin de nous présenter la campagne de financement des calendriers historiques pour 2021.

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 20-06-135

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Demande d'aide financière de la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM)

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructures de Mékinac (SIM) travaille activement à soutenir le développement régional de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 631, rue Notre-Dame à Ste-Thècle est vacant que la SIM doit continuer à supporter les charges fixes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a lancé, en raison de la pandémie, le programme d'aide d'urgence canadienne pour les loyers commerciaux (AUCLC);

CONSIDÉRANT que ce programme vise principalement à réduire la charge du loyer que les locataires doivent assumer mensuellement sur une période de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT que certaines locataires de la SIM ont fait une demande pour se prévaloir de ce programme;

CONSIDÉRANT la correspondance du 11 juin 2020 du secrétaire-trésorier de la SIM;

CONSIDÉRANT la correspondance du 17 juin 2020 du secrétaire-trésorier de la SIM;

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-140 qui mentionne que la MRC de Mékinac assumera les besoins des fonds de roulement et les pertes de fonctionnement annuelles s'il y a lieu;

Re 20-06-136

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'octroyer à la SIM, la somme de 100 000 \$ provenant du fonctionnement de la MRC afin qu'elle puisse se constituer un fonds de roulement et 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du programme d'urgence COVID-19 pour compenser la perte de loyer causée par le programme AUCLC.

- Adopté à l'unanimité -

Nomination des auditeurs pour l'année 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'année 2020;

Re 20-06-137

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer la firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette, à titre d'auditeur de la MRC de Mékinac pour l'année 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Offre de services de Doucet et Turcotte

Ce point est remis à une prochaine séance.

Participation financière au balisage 2020 de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que pour l'année 2020, les partenaires (Ville de Shawinigan-Ville de La Tuque- MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 20 720 \$ plus taxes pour baliser la rivière St-Maurice, de Grand-Mère jusqu'au pied du rapide Manigance;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT la participation financière de Tourisme Mauricie au montant de 4 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le balisage de la rivière St-Maurice en 2020;

Re 20-06-138

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, Préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et nom de la MRC de Mékinac l'entente de balisage de la rivière St-Maurice de Grand-Mère jusqu'au sud du Rapide Manigance pour l'année 2020 avec la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque et Tourisme Mauricie ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- de verser un montant de 6 500 \$ à la corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce à même le Fonds Région Ruralité – Volet 2.

- Adopté à l'unanimité -

Achat d'un équipement régional

CONSIDÉRANT que les municipalités effectuent régulièrement des travaux de voirie qui nécessitent de la signalisation;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de feux de chantier serait très utile;

CONSIDÉRANT l'offre de Spectralite au coût de 8 812.50 \$ excluant les taxes;

Re 20-06-139

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de procéder à l'acquisition de feux de chantier sur chariot ainsi qu'un ensemble de décompteurs et de batteries d'une valeur de 8 812.50 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prise à même le Fonds Région Ruralité – Volet 2.

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, s'enregistre contre cette proposition puisque sa municipalité possède déjà cet équipement.

- Adopté à la majorité -

Autorisation de demande d'aide financière pour l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Re 20-06-140

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac autorise, madame Nathalie Groleau, directrice générale à présenter une demande

d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

- Adopté à l'unanimité -

Avis de conformité : Règlements numéro 2016-03-03 et 2016-03-04 modifiant le règlement de zonage de Trois-Rives

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 2016-03-03 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 2016-03-04 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-06-141

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 2016-03-03 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 2016-03-04 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

Avis de conformité : Règlement numéro 371-2020 modifiant le règlement de zonage de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 371-2020 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-06-142

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 371-2020 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

Programme d'aide aux villégiateurs : Autorisation d'un nouveau projet

CONSIDÉRANT que la Zec Gros Brochet désire réaliser des travaux sur le chemin des Lacs Atenis et Baumier, dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide aux villégiateurs (PAV);

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le financement d'un projet supplémentaire, tel que recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau :

| Promoteur | Projet | Coût total | PAV |
|------------------|----------------------------|------------|-----------|
| Zec Gros Brochet | Ch. Lacs Atenis et Baumier | 547 300 \$ | 45 000 \$ |

- Adopté à l'unanimité -

Projet de rampe de mise à l'eau dans les TNO – Octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres MEK-P0166

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour la réfection de rampe de mise à l'eau sur la rive ouest du St-Maurice (TNO);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 mai 2020 à 11h devant témoin et que le tout a été filmé;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) offres suivantes ont été déposées et qu'aucune n'a été rejetée :

| Soumissionnaires | Prix total incluant les taxes |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Marcel Guimond et Fils | 86 622.45 \$ |
| MVC Ocean inc. | 144 566.93 \$ |
| Bétonnière La Tuque inc. | 186 805.63 \$ |
| Construction et pavage Boisvert | 188 332.06 \$ |
| Lixm entrepreneur général | 298 150.72 \$ |

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire, soit Marcel Guimond et Fils, a fait parvenir à la MRC le 29 mai 2020 son intention de procéder à l'utilisation de sa caution de soumission afin de se désister du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robin Hould, dans sa lettre du 8 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu, par le conseil de la MRC, d'octroyer le contrat à MVC Ocean inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, au

Re 20-06-143

Re 20-06-144

coût de 144 566.93 \$, et ce, conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement.

- Adopté à l'unanimité -

Travaux d'entretien – cours d'eau Francoeur et sa branche 1 – municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 4 mai 2020 la résolution 2020-05-128 pour appuyer la demande d'entretien du cours d'eau Francoeur et sa Branche 1, situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec « l'Acte d'accord du Cours d'eau Francoeur et ses branches » daté du 20 février 1964 ainsi que les plans portant le numéro 11380 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noël, ing., le 14 mai 1982;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 20-06-145

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que :

Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 350 mètres sur le cours d'eau Francoeur et d'environ 320 mètres sur sa Branche 1 dans la municipalité de Sainte-Thècle;

Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Francoeur et sa Branche 1 en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

La Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité -

Travaux d'entretien – cours d'eau Piché – municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 1^{er} juin 2020 la résolution 2020-06-149 pour appuyer la demande d'entretien du cours d'eau Piché, situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux en conformité avec « l'Acte d'accord du Cours d'eau Piché » daté du 27 juin 1975 ainsi que les

plans portant le numéro 8628-1 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. J. Bibeau, ing., le 12 mars 1975;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 20-06-146

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que :

Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 300 mètres sur le cours d'eau Piché dans la municipalité de Sainte-Thècle;

Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Thècle la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau Piché en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

La Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité -

Recommandation du Comité technique du Fonds Régions Ruralité – Volet 2

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a modifié son projet de stationnement collectif;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles au Fonds de développement du territoire (FDT) sont passées de 8 000 \$ à 13 250 \$;

Re 20-06-147

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'octroyer une somme supplémentaire de 1 600 \$ provenant du Fonds Régions Ruralité – Volet 2, enveloppe locale de Ste-Thècle de l'année 2020, ce qui porte l'aide totale pour l'ajout d'une forêt nourricière dans le stationnement collectif à 8 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 20-06-148

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière